

Cl Intervi

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS.

DECISION DE CONGE N° 1853/12.00 DU 18 AOÛT 1982

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports,

Vu le décret-loi du 19 mars 1974 portant statut général des agents de l'Etat, tel qu'il a été modifié et complété par les décrets-lois n° 38/78 du 10 novembre 1975, n° 37/76 du 29 Octobre 1976 et n° 01/77 du 3 janvier 1977, spécialement en son article 19;

Vu l'(es) article(s) 22, 23, 24 de l'arrêté présidentiel n° 69/03/2 du 19 mars 1974, tel qu'il a été modifié et complété par les arrêtés présidentiels n° 247/09 du 10 novembre 1975 et n° 04/09 du 3 janvier 1977 portant statut des agents de l'Administration Centrale ;

Vu la lettre de Mr, Mlle, Mme BAGUYI Joseph.....
.....
Matricule n° du 12 Août 1982...

D E C I D E :

Article premier.

Il est accordé à Mr BAGUYI Joseph.....
Matricule N°..... un congé de 24 jours, soit :
..... 24 Jours de repos portant sur l'exercice 1981.
..... Jours de repos portant sur l'exercice 19...
..... Jours de circonstance portant sur l'exercice 19...

Article 2.

Le congé prend cours à dater du ... 19 Août 1982 ... et expire
le ... 11 Septembre 1982 ... au soir.

G.P.I. à :

- Ministère de la Fonction Publique
et de l'Emploi
KIGALI.-
- Monsieur le Directeur Général de la
Jeunesse
KIGALI.-
- Monsieur le Directeur de l'Encadrement
et Formation au MIJEUNESPORTS
KIGALI.-

